

Image not found or type unknown



Élection président d'association

Par **sev33**, le **29/03/2008** à **16:31**

Bonjour, je voudrais savoir s'il est légal qu'un président d'association soit élu par les membres du bureau sans qu'il ait été candidat. Sachant qu'il est d'accord pour accepter cette fonction. Aurait-il fallu qu'il soit candidat pour qu'il soit élu président de l'association ? Merci d'avance pour votre réponse